



## RAPPORT COMMISSION ARBITRAGE 2019/2020 MAINE ET LOIRE (49)

Responsable : DIFFALLAH Fabrice

Adjoint : ONILLON Régis

### COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Effectif global : 30 arbitres/stagiaires :

Nationaux : 2	MASCULINS : 20	FEMININS : 10
Régionaux : 10	11 arbitres et stagiaires de moins de 18 ans	
Départementaux : 8		
Stagiaires : 10		

### Constat :

Un corps arbitral en développement avec un début d'investissement quelque soit l'âge et le nombre d'année de pratique. Sur les 30 arbitres/stagiaires recensés cette saison, 18 sont issus de 2 clubs du département.

Même si au niveau départemental il n'existe pas d'enjeu sélectif, il nous est impossible aujourd'hui de respecter le principe qu'un arbitre ne doit pas arbitrer un compétiteur de son club.

### APPLICATION DES REGLES D'ARBITRAGE

Comme le dit toujours très bien notre responsable national de l'arbitrage (avec mes mots) : les arbitres sont au service des compétiteurs, les compétences acquises et la connaissance du règlement doivent leur permettre de valoriser les prestations des athlètes.

Ce que je retiens pour cette première saison, c'est que bon nombre d'arbitres ont encore du mal à se lâcher pour donner des points. Le Département, les interclubs, les combats arbitrés en club sont les éléments indispensables pour se familiariser avec l'attribution des points et la notion de distance selon les tranches d'âges. Un arbitre ou stagiaire doit chaque semaine avoir la possibilité d'arbitrer au sein de son club pour gagner en performance lors des compétitions officielles.

J'ai constaté également que la plupart des arbitres et stagiaires du département participent aux compétitions régionales. Ceci ajoute une plus value dans leur formation et sera bénéfique pour leur évolution et pour le département.

### PARCOURS ET EXAMENS ARBITRAGE

Je n'ai pas organisé d'examen départemental d'arbitrage cette année 2019/2020. Je tenais à observer l'investissement et le comportement de chacun. Dès l'âge de 12 ans, il est possible d'intégrer un cursus de formation en arbitrage du stagiaire jusqu'à l'examen national d'arbitrage à partir de 18 ans (2<sup>ème</sup> dan). En dessous (département et Ligue) aucune obligation de grades n'est imposée pour s'investir dans l'arbitrage.

Je remercie Françoise LOUVIGNY, responsable de la formation de m'avoir permis d'intervenir auprès des AFA et DAF durant la formation départementale afin de présenter plus précisément la commission d'arbitrage et d'inviter les futures générations de professeurs et par ce biais leurs élèves à s'impliquer davantage dans ce domaine passionnant qu'est l'arbitrage

Fabrice DIFFALLAH/Régis ONILLON

Commission Départementale Arbitrage

06 19 88 82 79

Kte-angers@hotmail.fr